

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mars 1879.

## Bulletin politique.

Un nouvel « incident » — le dépôt du rapport de la commission d'enquête sur le 16 mai, — a détourné l'attention d'un fait qui n'est point sans importance, car il explique les alarmes des modérés de la République.

Il s'agit de la séparation des groupes coalisés qui, par leur réunion, composaient jusqu'ici la majorité dans la seconde Chambre.

Les habiles de la gauche proprement dite en prenant l'initiative de cette mesure, les effarés du centre gauche en l'adoptant avec un enthousiasme dont la sincérité est douteuse, se seraient proposé de prouver au pays que les éléments d'une majorité républicaine tant soit peu raisonnable n'existent plus dans la Chambre, ils n'auraient pu, on doit le reconnaître, recourir à un procédé plus efficace. La démonstration est claire comme le jour, et bien qu'elle soit involontaire, ceux qui l'ont donnée ont acquis par là des titres incontestables à la gratitude des adversaires du régime de leur choix.

Nous avons reproduit comme tous les journaux, d'après une communication faite à la réunion de la gauche, les chiffres des adhérents de chaque fraction républicaine. L'addition est facile, et il en ressort d'une façon indéniable que les républicains qui s'intitulent modérés sont à l'état de minorité dans la Chambre des députés.

La conséquence se formule d'elle-même, et l'arithmétique élémentaire vient ici à l'appui de ce que nous ne cessons de redire.

Or, le fait que nous signalons n'a pu échapper aux promoteurs de la séparation des groupes. Ils ont voulu se compter, et maintenant le résultat auquel ils sont arrivés les inquiète à bon droit. Ce qui les préoccupe surtout, c'est l'effet produit sur l'opinion. Ils sont hors d'état de résister, au nom de la République sage, aux entraînements du radicalisme, chaque jour plus audacieux et plus menaçant, et ce qui, à leur sens, est peut-être pire encore, le pays s'en aperçoit. Assurément, depuis quelques jours, leur situation s'est aggravée, et le coup d'éclat qu'ils ont tenté pour se dégager d'alliances compromettantes n'y a pas peu contribué. C'est jouer de malheur, il faut l'avouer, mais nous n'avons pas la charité de plaindre la déconvenue de ces « modérés » qui avaient la prétention risible de rester maîtres à jamais de la République.

Les trente ou quarante soi-disant républicains du centre gauche constituent une force défensive vraiment imposante, et nous avons hâte de les voir aux prises avec les représentants de la démocratie radicale. C'est un nouveau « canapé de la doctrine », qui ne résistera pas longtemps aux attaques des représentants de la souveraineté du nombre. Les feuilles rouges sont d'avis que cette fraction minuscule qui vient de perdre le ministère de l'intérieur est encore beaucoup trop largement représentée dans le cabinet, et, de fait, la règle des proportions est violée à son profit. Mais un peu de patience ; on rétablira l'équilibre.

Quant à la gauche pure, malgré son im-

portance relative dans le Parlement, elle se sent aussi débordée, et le langage de ses journaux témoigne de ses anxiétés. Elle aura beau faire des concessions, le moment viendra où toute autorité et tout crédit lui seront enlevés. Il est aisé de voir que ce moment n'est pas éloigné.

## LE FACTUM DES VINGT ET UN.

L'accueil fait dans l'opinion publique au rapport des enquêteurs doit donner à réfléchir au rédacteur de ce factum incolore, mais empoisonné.

C'est un gros baril de poudre mêlé de sable inerte, c'est un foudre colossal rempli de pétrole mélangé d'eau salée plus ou moins bourbeuse.

Et cet accueil doit prouver aux républicains sensés qu'il ne faudrait pas une trop longue prolongation de ce régime de déceptions, de convoitises et d'agitations, pour donner le mal de mer aux voyageurs plus ou moins volontaires du navire républicain et pour leur inspirer le désir d'échapper aux flots agités du radicalisme, pour prendre terre sur le sol stable et fécond d'une monarchie ou d'une République révisée, solidifiée et réorganisée au profit de tous.

On commence à se fatiguer singulièrement de ce soulèvement continu des vagues démagogiques, de ces tempêtes incessantes qui présagent un naufrage.

Les habitants des villes et des campagnes sont obligés de reconnaître que la République n'a pas diminué les impôts, n'a pas augmenté le revenu de la propriété et le prix du travail ; ils sont bien forcés de constater que le régime républicain n'est pas favorable à l'augmentation de leurs revenus, au bien-être de leur famille, et que ce régime ne leur offre aucune garantie de stabilité.

Le rapport de la commission d'enquête est l'objet d'un blâme presque général, et si l'on ne connaissait les ardens convictions radicales des enquêteurs, on serait tenté de croire que ce rapport est écrit par les ennemis les plus acharnés de la République.

Le plus grand service que l'on puisse rendre à la République est d'enterrer le plus tôt possible ce factum dans les cartons d'un ministère et d'en diminuer la valeur et les fâcheuses conséquences par une condamnation sévère non des deux ministères, mais des perturbateurs du repos public qui sacrifient la prospérité générale à la satisfaction de leurs rancunes, au succès de leurs combinaisons machiavéliques.

## Chronique générale.

Chambre des députés. — Le nombre des députés présents à Versailles est considérable. Il y a un grand va-et-vient dans les couloirs. On a distribué hier les annexes du rapport Brisson. Aussi toutes les conversations ont pour objet le vote de jeudi.

Les ministériels négocient pour rallier le plus grand nombre possible de voix républicaines. Le gouvernement compte sur les deux tiers de la gauche. Tous les groupes républicains de la Chambre se réuniront aujourd'hui pour arrêter les résolutions suprêmes de demain.

Le 5<sup>e</sup> bureau s'est prononcé pour la validation de M. Paul de Cassagnac.

L'élection de M. Richard (Drôme) vient d'être annulée sans débat.

La droite royaliste a décidé de voter à

l'unanimité, non-seulement contre la mise en accusation, mais contre toute mesure de blâme à l'adresse des ministres du 16 Mai.

Sénat. — La presque totalité de la gauche se déclare hostile aux poursuites. M. Ribière est nommé questeur en remplacement de M. Hérol.

Au conseil d'hier matin, les ministres ont lu au Président de la République le résumé des arguments qui seront mis en avant par le gouvernement pour justifier son opposition à la mise en accusation.

Un certain nombre d'orateurs se sont déjà fait inscrire pour prendre la parole demain jeudi dans la discussion du rapport de M. Henri Brisson.

Parmi les députés qui soutiendront les conclusions du rapport, c'est-à-dire la mise en accusation du cabinet de Broglie et du cabinet de Rochebouët, on cite MM. Madier de Montjau, Louis Blanc, Floquet, Laisant, Georges Perin, Lockroy et le rapporteur de la commission, M. Henri Brisson.

Deux membres du centre gauche sont inscrits pour combattre la mise en accusation : MM. Léon Renault et Paul Bethmont. M. le président du conseil, M. le garde des sceaux et très-probablement M. le ministre de l'intérieur prendront part au débat.

Les opposants à la mise en accusation gagnent du terrain, et l'on croit que les conclusions du rapport Brisson seront repoussées.

La droite presque en entier votera contre l'accusation ; on estime à trente le nombre des abstentions de ce groupe.

L'Agence Havas a communiqué hier la dépêche suivante :

L'Officiel publiera demain environ 90 nominations judiciaires, concernant surtout les cours de Grenoble, Dijon, Angers, Limoges et Aix.

Parmi les magistrats révoqués se trouve M. Detours, substitut à Marseille, dont il est question dans le rapport de M. Brisson.

M. Remond, avocat à Nancy, est nommé procureur général à Caen.

M. Barré, avocat à Aix, est nommé conseiller à la cour d'Aix.

M. Gollier, vice-président à Châlons, est nommé conseiller à Dijon.

M. Chudeau, procureur à Mortain, est nommé substitut du procureur général, à Angers.

Le ministre de la justice défère le président du tribunal de Bayonne à la section disciplinaire de la cour de cassation, pour participation à une manifestation bonapartiste et signature donnée à une Adresse destinée à l'ex-Prince impérial.

Le Président de la République a signé, hier matin, un décret gracieux 454 condamnés pour participation à l'insurrection de 1871. Dans le nombre, sont MM. Ranc, Elie et Elisée Reclus.

On lit dans le Journal du Loiret :

« Presque tout le corps diplomatique as-

sistait à la dernière soirée de M. le duc de Broglie. »

Les journaux ministériels, le Temps en particulier, adjurent les radicaux, au nom de leur « amour pour la République, » de ne pas « tuer le ministère afin de lui apprendre à vivre. »

On lit dans l'Ordre :

« On s'entretient dans les régions militaires d'un fait qui ne doit point passer inaperçu :

Il y a quelques jours, le major Laborde est venu à son nouveau régiment pour prendre possession de son commandement. Les officiers se sont réunis et ont décidé qu'ils n'offriraient pas au commandant le punch traditionnel par lequel on a l'habitude de souhaiter la bienvenue aux officiers nouvellement arrivés. »

Voici comment se partagent les journaux républicains au sujet de la mise en accusation des ministres du 16 Mai :

Pour la mise en accusation : Le Rappel, la Révolution, la Marseillaise, la Lanterne, le Petit Parisien, l'Événement, la Petite République.

Contre la mise en accusation : Le Temps, le Siècle, la Presse, la Liberté, le National, le XIX<sup>e</sup> Siècle, la République française.

On remarquera que sur cette question, et bien qu'ayant le même patron politique, la grande et la petite République sont d'un avis contraire.

L'opportunisme a de ces habiletés.

Les idées de dissolution prennent une grande consistance dans les régions ministérielles depuis la lecture du rapport de M. Brisson.

À l'Élysée, il y a un courant de résistance qui s'accroît beaucoup. Quelques-uns des ministres en paraissent même étonnés, et cela tiendrait, dit-on, aux entrevues successives de M. Grévy avec les membres du corps diplomatique, surtout avec les représentants des grandes puissances.

Dans les départements, le rapport de M. Brisson, sur la mise en accusation, fait déjà son effet.

Le mécontentement contre les députés se fait jour dans tous les lieux publics. On en parle comme d'une œuvre de haine et de vengeance destinée à faire tomber des portefeuilles entre les mains de ceux qui n'ont inventé cette machine de guerre que pour se substituer au ministère actuel.

Si M. Lepère pouvait donner connaissance à la Chambre des dépêches qu'il reçoit sur ce sujet, il y aurait un étonnement général, bien autrement grand que lorsque M. de Marcère a dit à la tribune qu'il y avait de l'inquiétude dans le pays.

Dans plusieurs localités, les ouvriers viennent demander du travail aux municipalités. On leur répond invariablement qu'il n'y en a pas ; ils demandent des secours, il leur est répondu qu'on ne peut leur en donner.

— Et c'est ça, la République ! disent-ils ; alors, nous allons aller à Paris.

\*\*

On prétend que le général Chanzy, en se rendant à son poste, passera par Berlin pour y entretenir M. de Bismark.

\*\*

Un certain nombre de préfets, entre autres ceux de Saône-et-Loire, de la Vienne, du Lot, etc., étaient hier à Versailles. Ils sont unanimes à déclarer que dans les départements on réclame énergiquement le calme et l'apaisement, et que les agitations parlementaires, les crises ministérielles produisent le plus fâcheux effet.

\*\*

Les nouveaux drapeaux de l'armée française seront solennellement distribués aux divers régiments dans une grande revue qui sera passée à Longchamps.

On parle du 8 juin pour cette solennité militaire.

\*\*

La récente circulaire du général Gresley, relative à l'exécution de la *Marseillaise* par nos musiques militaires, commence à produire ses fruits. Dans plusieurs villes, cet air révolutionnaire, qui ne devrait être joué, d'après la circulaire, que dans les cérémonies ayant un caractère officiel, est exécuté cependant sur les places publiques et dans les retraites. A Saint-Etienne, où la musique militaire a exécuté la *Marseillaise* pendant la retraite, on a eu à déplorer des incidents regrettables. Des bandes de *voyous* ont suivi la musique en hurlant cet hymne de la Commune, s'en allant bras dessus, bras dessous, avec un grand nombre de militaires. A ce jeu-là, nos soldats auraient bientôt perdu leurs habitudes de bonne tenue et leur esprit de discipline. Le *Mémorial de la Loire*, auquel nous empruntons ces détails, termine son article par les lignes suivantes :

« Après la rentrée de la retraite à la caserne, une bande de deux à trois cents gamins, d'enthousiasme, s'est formée en chorale et a descendu la grande rue en chantant, pour changer, la *Marseillaise*. Arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, ils ont essayé d'organiser une immense ronde et de danser en cercle, en chantant non pas *Les lauriers sont coupés*, mais *Formez vos bataillons*.

» Mais cela n'ayant pas réussi, ils se sont reformés en colonne serrée et ont pris par la rue Gérentet, ont fait le tour de la place Maréchal et sont revenus sur la place de l'Hôtel-de-Ville par la rue de Paris.

» Là, quelques cris de : Vive la Commune ! s'étant fait entendre, des agents de police ont arrêté trois ou quatre jeunes braillards qui se trouvaient au premier rang de la cohorte. En un clin d'œil, tous les autres se sont dispersés comme une volée de moineaux.

» Conduits au poste de police, les trois ou quatre jeunes gens arrêtés ont nié être les auteurs de cris qui sont encore, à l'heure qu'il est, reconnus comme séditieux, et ils ont été aussitôt relâchés. »

En accompagnant la *Marseillaise* des cris de : Vive la Commune ! les jeunes citoyens de Saint-Etienne se sont montrés logiques. N'est-ce pas au chant de cet hymne sanglant que les communards de 1871 ont incendié nos palais et fusillé les otages ?

\*\*

La parade d'exécution militaire, dit le *Petit Marseillais*, qui a eu lieu dimanche matin, à neuf heures, sur le champ de manœuvres du Pharo, pour la lecture des jugements de trois soldats récemment condamnés par le conseil de guerre de Marseille, a été marquée par un incident.

Après l'ouverture du ban et la lecture des jugements, le chef d'escadron qui commandait s'approcha des condamnés et leur dit, suivant l'usage, en donnant l'ordre à un sous-officier de les dégrader :

« Vous êtes indignes de porter les armes ; au nom du peuple français, nous vous dégraders. »

L'un des trois condamnés, le soldat Firot, du 3<sup>e</sup> de ligne, qui avait déjà subi dix condamnations pour vol, et qui venait d'être frappé par une nouvelle à cinq ans de réclusion et vingt ans de surveillance, s'écria, après ces paroles du commandant : Vive la Commune !

## Correspondance particulière

DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Paris, 10 mars 1879.

Le soleil qui nous inonde de ses rayons depuis trois jours, qui luit aussi bien à Paris qu'à Versailles, Berlin, Londres, Saint-Petersbourg, qui penche partout malgré le huis clos, malgré les gendarmes et les huissiers qui en voient de bien fortes, doit singulièrement se désintéresser des Zouaves et des Anglais en voyant la partie qui va se jouer jeudi à Versailles entre le gouvernement et la commission de la mise en accusation des hommes du 16 Mai.

Le gouvernement remportera-t-il la victoire ? Je le crois et je l'espère ; il est encore trop neuf pour n'avoir que des ennemis, et nous en avons encore besoin. Mais il vieillira rapidement dans cet atmosphère de luttes incessantes : il tombera comme celui de M. Thiers, comme celui du maréchal de Mac-Mahon. Et alors vous verrez Président de la République M. Clémenceau. Gambetta est usé, les purs n'en veulent plus ; il s'est offert en prenant le fauteuil de la présidence de la Chambre un enterrement de première classe.

Cela vous paraît bizarre.

Comment ! M. Clémenceau, qui, comme maire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris (Montmartre), a tenu une si grande place dans les événements du siège du 31 octobre, qui au 18 mars a joué dans la partie sanglante de la rue des Rosiers un rôle indéfini, deviendrait le chef du gouvernement ! Eh ! pourquoi pas ? Vous savez bien que la loi d'amnistie est votée partiellement, que bientôt on en votera une nouvelle sans restriction, que la Commune de Paris sera glorifiée, et que l'on créera pour les égorgés de la place Vendôme, de la rue des Rosiers, de la Roquette, de la rue du Haxo, une décoration qui primera toutes les autres. Les bandits d'alors ne seront-ils pas nos maîtres ; le passeport retour de Nouka-Hiva sera un diplôme d'honneur !

Mais aussi ce sera la fin : la République sans frein sera entraînée avec rapidité vers le gouffre qui l'appelle, et de toutes nos poitrines sortira un soupir de satisfaction.

Faut-il désirer ce moment ? Oui.

Faut-il le hâter ? Non. Car, avant tout, nous devons nous souvenir que nous sommes Français, que nous sommes d'honnêtes gens, que, quoique persuadés que nous le sommes d'être engagés dans une mauvaise voie, nous devons essayer d'en sortir autrement que par ce moyen. Espérons en la Providence.

Il faut aller jusqu'au bout, il faut laisser aux républicains, qui sont ou viendront au pouvoir, le temps de prouver par leurs actes que, si la République n'est pas mauvaise, le système républicain ne vaut rien aux Français : il faut laisser faire jusqu'au bout l'essai loyal de la République. Ils tiennent bien le pouvoir dans leurs mains, et si, comme je le crois, la République meurt bel et bien dans leurs bras d'un transport au cerveau, ils ne se plaindront plus d'escamotage.

Alors, nous renaitrons et nous tâcherons d'avoir une Chambre de députés qui s'occupera un peu plus d'administration et beaucoup moins de politique ; une Chambre qui écoutera des orateurs sérieux comme ceux qui ont parlé la semaine dernière sur la marine marchande, qui ont fait preuve de connaissances spéciales, sérieuses, d'un travail approfondi.

Trois propositions principales étaient soumise : accorder une prime à la construction ; en donner une à l'armement ; enfin, subventionner une société de crédit maritime. Voilà qui était pratique ; et vous croyez qu'on s'en est occupé ? Allons donc ! d'autres ! On se moque pas mal à Versailles de la marine marchande.

Si elle souffre, qu'elle vende, qu'elle achète, l'occupation lui fera prendre son mal en patience ! Si elle continue à souffrir, qu'elle meure ! De cette façon on n'en parlera plus. Est-ce que le pays n'a pas davantage besoin du procès des hommes du 16 Mai ? De sorte qu'il y a beaucoup à parier que de tous ces discours prononcés il ne restera rien, et que le *statu quo* sera maintenu. Il est vrai que le procès des ministres sera peut-être voté, mais, à coup sûr, notre marine marchande sera ruinée ! A. P.

## Etranger.

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, 40 mars :

Le général Blanco est nommé gouverneur de Cuba.

Le général Prendergast est nommé capitaine-général de la Catalogne.

Le gouvernement a rapporté les arrêtés suspendant certains journaux.

On assure que le roi a signé le décret de dissolution des Cortès.

L'*Officiel* publiera, le 20 mars, un décret convoquant les nouvelles Chambres pour le 40 mai.

Le bruit court que M. Manuel Silvela persiste à refuser l'ambassade de Paris.

ALLEMAGNE. — Un incident assez grave s'est produit au Reichstag, dans la séance du 8 mars. Les esprits, du reste, sont assez montés depuis la discussion du projet de loi disciplinaire, et cette irritation s'est manifestée à propos d'un sujet complètement étranger à la politique. Voici la dépêche du *Temps* qui rend compte de cette affaire :

« Berlin, 9 mars.

» Une véritable altercation et des plus vives a eu lieu hier au Parlement entre le prince de Bismark et M. Lasker. Il s'agissait de la peste bovine et des lois répressives contre la contrebande qui, d'ordinaire, en favorise la propagation.

» Le chancelier ayant dit que les lois étaient insuffisantes, grâce à ceux qui, dans la rédaction des lois pénales, croient devoir prendre plutôt l'intérêt du malfaiteur que celui de l'honnête homme, le chef de la gauche libérale-nationale a relevé ces paroles comme montrant clairement de quel côté viennent les excitations à des débats passionnés. Dans sa réplique au chancelier, M. Lasker est allé jusqu'à signaler la politique actuelle du gouvernement comme une agitation dirigée en grand contre le Reichstag.

» Cette scène, que rien ne faisait prévoir, a produit, de part et d'autre, l'impression la plus fâcheuse. Elle montre à nu l'état des esprits. »

Ce n'est pas la première fois que nous constatons, au sein du Reichstag, une violente opposition contre la politique de M. de Bismark. Celui-ci est fort habile et fort tenace, nous le savons, mais il aura bien à faire pour rétablir son autorité considérablement amoindrie, et ramener le Parlement à l'obéissance qu'il lui imposait jadis.

— Dans les cercles gouvernementaux et parlementaires, on continue de s'occuper sérieusement de la question de l'Alsace-Lorraine. Il est peu probable aujourd'hui que le Prince impérial soit choisi comme lieutenant de l'Empereur à Strasbourg, si le projet tendant à créer un Etat d'Alsace-Lorraine se réalise quelque jour. On fait, en effet, remarquer que la présence du Prince impérial à Berlin est à peu près indispensable, et on ajoute que le gouvernement aurait l'intention de choisir, le cas échéant, pour le poste en question, M. le comte de Stolberg-Vernigerode, actuellement suppléant du chancelier de l'empire.

Les difficultés en Orient deviennent chaque jour plus graves. La Porte non-seulement résiste aux rectifications de frontières avec la Grèce, mais encore semble se refuser à toute concession. Plusieurs fois les négociations ont été sur le point d'être rompues ; il a fallu pour l'empêcher l'intervention des représentants des puissances.

De plus il nous revient que la Porte concentre des forces considérables sur les confins de la Macédoine et de l'Épire, 75,000 hommes environ. C'est une menace directe contre la Grèce.

Le *Journal des Débats* dit à ce sujet :

« La Porte finira-t-elle par comprendre que le 13<sup>e</sup> protocole du Congrès de Berlin ne peut pas rester lettre morte, et qu'elle a bien tort d'ajouter les ennuis qui naîtront pour elle de sa mauvaise volonté à tous les périls dont la menace le printemps prochain ? »

Comme nulle feuille n'a été plus turcophile que le *Journal des Débats*, cette réflexion de sa part a une certaine gravité. Elle nous remet de plus en mémoire les paroles de M. Waddington, qui déclarait qu'il fallait avant

tout exécuter le traité de Berlin, sans quoi l'Europe était menacée au printemps de plus graves événements.

Le printemps arrive, et bien des clauses du traité de Berlin sont encore en suspens.

RUSSIE. — Les bruits d'abdication de l'Empereur circulent dans tous les salons ; la démission du prince Gortschakoff est imminente. La scène violente qui s'est passée entre le czar et le czarewitch a été exagérée. L'héritier du trône, qui depuis un an reçoit de nombreuses pétitions de toutes les parties de l'Empire et de toutes classes de la société pour l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, a déclaré à son père que les signataires de ces pétitions appartenaient presque tous à de très-honorables familles ; qu'à la tête de ce mouvement se trouvaient des personnages très-haut placés, et qu'il en avait la liste. C'est sur le refus du prince de livrer cette liste qu'il a été consigné dans ses appartements.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre de la guerre vient de faire connaître aux commandants de corps d'armée qu'il décidait que des permissions de trente jours pourront être accordées aux militaires dont les familles auront été victimes des inondations ou des ouragans qui ont ravagé un certain nombre de départements et dont les parents réclameraient la présence.

En outre, ces permissions pourront être renouvelées pour une même durée, en cas de nécessité absolue, par les commandants de corps d'armée.

### Tribunal d'Angers.

Audience correctionnelle du samedi 8 mars.

#### AFFAIRE FAURIE.

Le 14 février dernier — au soir — Faurie Jean, boulanger à Chalonnnes-sur-Loire, partait avant souper pour Chaudefonds, à l'effet de procurer à un jeune ami, garçon coiffeur, le moyen de se faire remplacer chez son patron. Il mettait gracieusement sa carriole de boulanger à la disposition du garçon coiffeur, et tous deux trottaient gaiement vers le but de leur voyage.

Le malheur voulut qu'en arrivant à Chaudefonds, les deux amis rencontrèrent, aux abords de l'auberge, une procession que les habitants de cette commune faisaient pieusement au cimetière, sous la direction du clergé de la paroisse et du R. P. Ferréol, de l'ordre des dominicains, qui vient souvent prêcher à Chaudefonds, où sa parole est fort appréciée.

Cela suffit à mettre en colère notre irascible boulanger Faurie, qui n'aime ni les curés, ni les dominicains, et qui ne peut encore comprendre, quoique libre-penseur, comment on peut laisser, en pays républicain : aux curés la liberté d'appeler à leur aide des dominicains ; aux dominicains la liberté de prêcher le soir au cimetière, et en plein air ; aux habitants de Chaudefonds la liberté d'aller au cimetière en procession, même avec des torches allumées et en compagnie d'un curé et d'un dominicain.

Il est vrai qu'en arrivant à l'auberge de Chaudefonds, le cheval de Faurie eut un peu peur — comme son maître probablement — de la procession, des torches, du curé et du dominicain.

Cela, pourtant, n'empêcha personne, pas même le cheval, de prendre le temps de se calmer à l'auberge, puisque Faurie et son compagnon prirent le temps d'y prendre bouteille comme on dit au pays, pendant que les yeux du cheval oubliaient vraisemblablement la lueur des torches de la procession.

Cependant, la bouteille prise — le procès ne dit pas que le cheval eût pris, de son côté, un picotin — le terrible boulanger Faurie et son compagnon repartaient gaiement pour Chalonnnes.

Mais, la procession était encore au cimetière et le dominicain prêchait, et Faurie s'arrêta — et il arrêta son cheval, qui n'avait plus peur — pour écouter pendant cinq ou dix minutes ce que disait le dominicain.

Faurie prétend à l'audience que le prédicateur « en disait de fortes !!! »

En fait de « choses fortes », le bon et honnête compagnon de Faurie, le garçon coiffeur, n'a entendu que des paroles chrétiennes et pieuses, telles qu'il convient d'en dire au milieu du cimetière aux pieds d'une croix et sur les tombes de ceux pour lesquels venaient prier les habitants de Chaudefonds.

M. le vice-président du tribunal, évidemment soucieux d'apprendre quelles « choses fortes » avaient pu provoquer la colère subite de Faurie, demande à l'irascible boulanger de Chalonnès si, par hasard, le prédicateur n'aurait pas parlé des boulangers qui vendent du pain à faux poids et qui ont été, pour cela, condamnés par les tribunaux ; — si, par hasard encore, le prédicateur n'aurait pas parlé des maris qui font le malheur de leurs épouses et dont la conduite pourrait peut-être expliquer certains actes de désespoir... A ces questions, Faurie ne répond à l'audience qu'en se mordant les lèvres et en baissant la tête.

Quoi qu'il en soit, voici le fait :

Au moment où le dominicain cessa de prêcher au cimetière de Chaudfond, alors que les chœurs de la paroisse et le clergé se mettaient à chanter pour le retour de la procession, Faurie cria, de façon à être entendu et à vouloir être entendu : « ENLEVEZ-LE ! ENLEVEZ-LE ! » Faurie déclara lui-même à l'audience que ces paroles s'adressaient au dominicain, au Révérend Père, comme il le dit lui-même.

On savait, le lendemain, quel était l'auteur de cet outrage à une cérémonie du culte. Faurie, qui fait le piteux devant le tribunal, a déclaré à son compagnon, le garçon coiffeur, qui lui reprocha son action séance tenante, qu'il était content de ce qu'il avait fait, et il a, le lendemain, déclaré au brigadier de gendarmerie qu'il ne comprenait pas qu'on TOLÉRAT de pareilles processions, et que, s'il était maire, lui, — il est peut-être digne de le devenir — il ne TOLÉRERAIT pas chose pareille !!!

La cause étant entendue, et d'après les très-sages réquisitions de M. de Tarlé, substitut de M. le Procureur de la République, malgré l'habile plaidoirie de M. Gasté, défenseur, Faurie est condamné par le tribunal à 8 jours de prison et 200 fr. d'amende.

L'attitude de Faurie a été piteuse à l'audience. Il a cependant exprimé des regrets et nous l'avons entendu dire au président du tribunal : « J'ai dit cela — je l'avoue — je le regrette bien. »

Il exprimait ces regrets « honteux comme un renard » etc., mais il est évident pour nous que ce n'est pas cela qui rendra sa cause intéressante auprès de ses coreligionnaires.

(Journal de Maine-et-Loire.)

**Brissarthe.** — Un incendie, attribué à la malveillance, s'est manifesté, le 6 mars, à neuf heures du matin, dans les meules de paille et de foin du fermier Prézélin Alexis, à Brissarthe, canton de Châteauneuf (arrondissement de Segré).

La perte est évaluée à 3,700 francs ; elle est couverte par une assurance.

Les soupçons pèsent sur un ouvrier relieur, natif de Rennes et sans domicile fixe, qui s'est présenté le 5 mars dans la soirée à la porte de Prézélin, auquel il demanda à passer la nuit chez lui. Lorsque l'étranger vit qu'on lui offrait pour gîte l'écurie, il s'éloigna, puis gagna une ferme voisine dans laquelle il manifesta sa mauvaise humeur contre Prézélin, disant que celui-ci n'était pas bon pour les malheureux et qu'il avait voulu le faire coucher dans le fumier. Il aurait même ajouté ces paroles suspectes : « S'il arrive malheur à Prézélin, ce sera bien fait. »

(J. de Maine-et-Loire.)

**Rigny (Indre-et-Loire).** — Un horrible accident est arrivé, au village de Port-Gautier, commune de Rigny (arrondissement de Chinon).

La veuve Goy et sa fille habitaient une cave creusée dans le roc. Pendant la nuit du 7 au 8, elles étaient couchées dans le même lit et dormaient profondément, lorsque, tout à coup, elles furent éveillées par de sourds craquements provenant de la voûte de l'habitation. Au moment où, épouvantées, elles se disposaient à se lever, un bloc de rocher se détacha de la voûte et tomba sur la veuve Goy, qui resta ensevelie sous cette charge énorme. Atteinte au côté droit par la pierre, la fille Goy put cependant sauter hors du lit. Elle appela des voisins à son secours et ceux-ci s'occupèrent activement d'enlever le rocher. On ne put y parvenir qu'en le divisant en plusieurs morceaux. Le corps de la malheureuse femme était littéralement broyé.

La fille se plaint de très-vives douleurs au côté et on ne sait encore quelles suites pourront avoir les lésions intérieures qu'elle a reçues. Cet éboulement est attribué à l'infiltration des eaux provenant des dernières pluies.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

## NANTES.

Dimanche dernier, au Concours hippique, il a été distribué des flots de rubans à des sujets d'un réel mérite, dont un surtout, admirablement dressé, fait le plus grand honneur à un des plus habiles écuyers de notre Ecole de Saumur.

— Un facteur des postes de Nantes, qui avait pris la fuite après s'être rendu coupable de détournements et de faux, a été arrêté hier matin à Angers.

## BRESSUIRE.

La Revue de l'Ouest annonce que M. le marquis de la Rochejaquelein a donné sa démission de membre du conseil général du canton de Bressuire.

### Chemin de fer de Bressuire à Poitiers.

Adjudication le 9 avril, à la préfecture des Deux-Sèvres, de construction de terrassements, chaussées et ouvrages d'art à effectuer dans la partie comprise entre la limite du département de la Vienne et le kilomètre 45, sur une longueur de 41,380 mètres.

Le montant approximatif des travaux est évalué à la somme de 430,000 francs.

## LAVAL.

Un bien triste accident est arrivé mercredi soir, vers cinq heures, à Laval.

Le nommé Allain, Jean-Marie, né à Caillac (Morbihan), âgé de vingt-sept ans, domestique chez M. Gerbault, à Saint-Berthevin-lès-Laval, conduisait sur la route du Mans une voiture chargée de foin, lorsqu'en montant la côte de Saint-Melaine, il voulut, tout en marchant, desserrer la mécanique de sa voiture, mais il tomba sous une des roues de son véhicule qui lui écrasa la tête. La mort a été instantanée.

Allain était marié depuis environ deux ans.

(Indépendant de l'Ouest.)

## LA QUESTION DU BLÉ.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de la Vienne :

La France est le pays où l'on mange le plus de pain. On compte qu'il lui faut quelque chose comme 80 millions d'hectolitres de blé consommé chaque année. La question du blé intéresse donc tout le monde et elle mérite d'être examinée de près.

Un gros incident s'est produit cette année ; les Etats-Unis d'Amérique disposant de surfaces considérables, d'une terre à peu près vierge et en tout cas assez peu fatiguée pour produire des récoltes sans engrais, n'ayant presque rien à payer pour le loyer de la terre, familiarisés avec l'usage des machines qui suppriment ou réduisent la main-d'œuvre, ayant une batellerie bien organisée pour obtenir à peu de frais les transports à longue distance, les Etats-Unis, disons-nous, se sont mis à cultiver le blé et en ont inondé les marchés européens.

En vendant le blé, dans les ports d'embarquement, à 15 ou 16 fr. l'hectolitre, les Américains faisaient une excellente opération, et ce prix, grevé des frais de transport et d'assurances, n'atteignait pas 20 fr. dans nos ports, au Havre ou à Marseille.

On comprend l'écrasement qui en est résulté pour le blé français dans les cours du marché intérieur.

Or, par une fatale coïncidence, la recette de 1878 n'a pas été bonne, ni comme quantité ni comme qualité, et l'agriculteur français ne peut écouler son blé qu'en subissant le cours de 20 fr. l'hectolitre, alors que, sans l'influence des blés américains, il avait droit de compter sur un prix normal et moyen de 24 fr.

C'est-à-dire que l'on peut, sans exagération aucune, évaluer à 400 millions de francs la perte que le blé américain a occasionnée cette année à l'agriculture française.

Qu'en résulte-t-il ? une alarme générale dans nos campagnes, d'autant mieux justifiée que les avis d'Amérique annoncent l'accroissement des emblavures d'un quart ou d'un cinquième cette année.

Aussi le mot d'ordre qui se propage dans tous les départements est celui-ci : abandon de la culture du blé.

Alors apparaissent les économistes, qui, incapables de faire fléchir leurs systèmes et leurs formules, ne tenant aucun compte ni des circonstances, ni des intérêts supérieurs, ni des procédés des nations voisines, s'écrient :

« Que nous importent les pertes de l'agriculture ! Si la culture du blé n'est plus rémunératrice, qu'elle n'en fasse plus. Ce qui domine dans la question, c'est l'intérêt du consommateur, c'est le bon marché du pain. »

Il y a là deux propositions : l'une absolument dangereuse ; l'autre absolument vraie.

Le pain à bon marché ! c'est un idéal rêvé par tout le monde, par le plus petit comme par le plus grand, par le paysan comme par le citadin. C'est le but à poursuivre par tous les moyens, et c'est parce que nous le voulons autant que qui que ce soit, que nous nous mêlons à une discussion qui agite en ce moment tous les esprits.

Oui, nous demandons le pain à bon marché, mais nous ne le demandons pas pour un an, pour deux ans, nous le demandons pour toujours ; et c'est dans cette pensée de prévoyance à long terme que nous repoussons avec effroi le conseil donné à l'agriculture française de ne plus cultiver de blé.

Qu'est-ce qui fait le bon marché du pain ? le bas prix du blé ; du moins il devrait en être ainsi.

Mais, d'abord, pourquoi donc le pain de 2 kilos coûte-t-il en ce moment à Poitiers 72 centimes ?

On serait entraîné trop loin si on entraînait dans les détails du commerce des grains, de la meunerie et de la boulangerie, mais on peut arriver d'un seul bond à la conclusion que voici et que personne ne critiquera :

Un kilo de blé fait un kilo de pain, et il n'y a pas un boulanger qui ne soit prêt à faire avec tout le monde le marché qui, mettant à sa charge les frais de mouture et de cuisson, l'obligerait à fournir autant de kilos de pain qu'on lui aurait fourni de kilos de blé.

Donc, puisque le blé vaut 25 francs les 100 kilos (en moyenne), c'est-à-dire 25 cent. le kilo, le pain devrait valoir le même prix, c'est-à-dire 50 cent. les 2 kilos ; comment se fait-il qu'il coûte 72 centimes ?

Est-ce que, par hasard, le bas prix du blé ne profiterait qu'aux intermédiaires, et pas du tout au consommateur ?

L'intérêt du producteur doit trouver sa satisfaction entre un prix qui encourage la culture du blé et entre un prix qui n'augmente pas le prix du pain au-delà de 72 centimes le kilo.

Est-ce possible à trouver ? Loin de là, car il n'est pas un cultivateur qui ne se déclare content s'il vend son blé 32 fr. les 100 kilos.

Mais comment assurer aux cultivateurs ce prix rémunérateur de 32 fr. les 100 kilos ? Tout le monde le dit et l'écrit dans les journaux spéciaux : faire supporter aux blés étrangers des droits compensateurs équivalant aux charges de toutes sortes qui pèsent sur l'agriculture française.

Faut-il maintenant écouter ces plaintes et ces réclamations de l'agriculture en France ?

Oui, à tout prix, parce qu'il serait désastreux que la culture de blé étant abandonnée dans notre pays, il fût tributaire de l'étranger pour son alimentation ; parce que le bon marché du pain ne sera assuré que si les blés indigènes font concurrence aux blés américains, et que le jour où nos marchés intérieurs seraient livrés exclusivement à l'étranger, les prix pouvant être influencés par une récolte médiocre, s'élèveraient outre mesure, affamant la population et appauvrissant la France des centaines de millions qui iraient enrichir les cultivateurs américains ; parce qu'enfin si une guerre maritime éclatait (il faut tout prévoir), les expéditions de blés d'outre-mer seraient difficiles, paralysées, exposées à être capturées, et qu'alors les prix arriveraient à des chiffres excessifs, en proportion des risques courus et de la rareté des arrivages.

Il est temps qu'on songe à tout cela, la question est plus grave qu'on ne croit.

## Faits divers.

Une forte épidémie de morve règne en ce moment dans les écuries de la caserne de la Part-Dieu, à Lyon.

Les chevaux des cuirassiers sont particulièrement atteints. Les plus énergiques mesures sont prises pour combattre cette épidémie, qui cause chaque jour de grands ravages dans la cavalerie. On est obligé, actuellement, d'abattre de nombreux chevaux malades.

Le capitaine Boyton, qui se trouve en Pensylvanie, poursuit le cours de ses exploits nautiques. Il vient de descendre, avec son appareil, la rivière Alleghany, en partant d'Oil City. Il se propose de descendre

également, au printemps prochain, l'Ohio et le Mississippi jusqu'au golfe du Mexique.

Un préfet de l'époque, un peu revenu de ses illusions, racontait hier que le maire d'une commune était venu le trouver.

— Monsieur le préfet, lui dit-il, je viens vous parler en faveur de mon adjoint...

— Que lui est-il arrivé ?

— Il a été arrêté, et je vous serais très-reconnaissant de le faire mettre en liberté.

— Mais... pourquoi a-t-il été arrêté ?

Le maire, d'un ton léger :

— Oh !... « pour mendicité » !

Entre malfaiteurs :

— Quelle est ton opinion au sujet de la question de la préfecture de police ?

— Ça m'est bien égal que l'on remplace le préfet de police ; ce que je demande, c'est la suppression de cet emploi.

— Moi je demande des mesures plus radicales ; je veux bien le maintien de cette fonction, mais je demande la suppression de tous les agents de police, sans distinction d'opinions.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avèrent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et quine revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le comte de Montalivet, par S. de V. — Théâtres, par Jérôme. — Ouragans et inondations, par Simon de V. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le roi des Zoulous, par Ernest Herbert. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Les Pèlerins russes, d'après le tableau de M. Yvon. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience. — Tirnova, par Charles Murato. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : L'inondation à Bordeaux (deux gravures). — Cettivayo, roi des Zoulous. — Le pays des Zoulous : la résidence du roi ; femmes Zouloues ; magasins d'armes et de maïs. — M. le comte de Montalivet, sénateur. — Théâtre des Bouffes-Parisiens : La Marquise des rues, opéra-comique en trois actes, de MM. Siraudin et Gastou Hirsch, musique de M. Hervé ; acte premier. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Les Pèlerins russes, d'après le tableau de M. Yvon. — Tirnova : vue de la citadelle et du palais des anciens rois de Bulgarie. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 4 an, 22 fr. ; 6 mois, 14 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Par extraordinaire

VENDREDI 14 mars 1879.

## MADAME FAVART

Opéra-comique nouveau en 3 actes, musique de J. OFFENBACH.

Les principaux rôles seront joués par MM. Sureau, Boulanger, Descamps, Servat, Letellier, M<sup>lle</sup> Rita Lelong et Thibaut.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

# LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économique et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes : aux tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier coloriées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France :

PREMIÈRE ÉDITION		DEUXIÈME ÉDITION	
Sans gravures coloriées.		Avec gravures coloriées.	
Un an...	8 fr.	Un an...	18 fr.
Six mois...	4 »	Six mois...	10 »
Trois mois...	2 25	Trois mois...	5 25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, dansées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, acnés, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophilie, gravelle, rétention, les désordres de la

gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les oppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,544 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire, j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.;

de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve Chantreau, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERHON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, Limited, 20, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		10 h. » m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	78	30	»	Crédit Foncier colonial	380	»	»	Canal de Suez	747	50	»
3 % amortissable	80	60	»	Crédit Foncier, act. 500 f.	762	50	7	Crédit Mobilier esp.	790	10	»
4 1/2 %	108	75	»	Obligations foncières 1877	377	50	»	Société autrichienne	542	75	6 25
5 %	113	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	500	75	»	Crédit Mobilier	470	»	»	Orléans	373	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	345	»	»	Crédit foncier d'Autriche	600	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	372	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	50	1	Est	705	5	»	Est	369	75	»
— 1865	536	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1138	75	3 75	Nord	370	50	»
— 1869	414	»	»	Midi	830	5	»	Ouest	370	50	»
— 1871	406	50	»	Orléans	1415	»	»	Midi	368	»	»
— 1875	536	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1415	»	»	Paris (Grande Ceinture)	373	»	»
— 1876	525	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1315	»	»	Paris-Bourbonnais	371	»	»
Banque de France	3030	»	»	C. gén. Transatlantique	520	»	»	Canal de Suez	574	75	»
Comptoir d'escompte	761	»	»								
Crédit agricole	437	50	»								

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)		8 — 31 — — omnibus.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — omnibus.	
1 — 25 — — soir, —		12 — 40 — — soir, express.	
4 — 10 — — —		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — —		10 — 28 — — omnibus-mixte.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)		10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Préfecture de la Vienne.  
COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

## ADJUDICATION DE TRAVAUX DE BATIMENT

Le mardi 18 mars 1879, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par les règlements, à l'adjudication sur soumissions cachetées, au rabais et par lots, des travaux concernant la construction d'un hangar avec greniers.

### DIVISION DES LOTS.

- 1<sup>er</sup> Lot. — Maçonnerie, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 7,377 fr. 50 c.
- 2<sup>e</sup> Lot. — Charpente, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 5,637 fr. 04 c.
- 3<sup>e</sup> Lot. — Couverture, évaluée au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 1,543 fr. 23 c.
- 4<sup>e</sup> Lot. — Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie, évaluées au devis, compris le dixième pour frais imprévus, à la somme de 2,569 fr. 21 c.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des Prisons, Etablissements Pénitentiaires, 78 bis, rue de Valenciennes), 1<sup>er</sup> bureau; à la Préfecture de la Vienne (3<sup>e</sup> division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A l'appui de la soumission, qui devra être écrite sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 c., chaque concurrent devra produire : un certificat délivré à moins d'une année de la date par un architecte, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées ou un officier du Génie, et visé par l'architecte de la Colonie au moins cinq jours avant l'époque fixée ci-dessus pour l'adjudication.

Ce certificat devra faire mention des travaux d'art exécutés par le soumis-

sionnaire, et de la manière dont il a rempli ses engagements.

Dans les soumissions, le rabais devra être exprimé en francs ou en fractions décimales du franc.

Poitiers, le 19 février 1879.  
Le Préfet de la Vienne,  
Marthal BAILE.

### Modèle de soumission.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), après avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges, m'engage à exécuter les travaux qui font l'objet du lot n° , moyennant un rabais de (porter le prix en toutes lettres) pour cent, sur les prix d'unités portés au devis.

Fait à , le 18

### Modèle de promesse de cautionnement.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), m'engage, dans le cas où je serais déclaré adjudicataire du lot n° , à garantir l'exécution de mes travaux par le versement du cautionnement exigé en vertu de l'article 4 du cahier des charges.

Fait à , le 18

### A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1879,

## LA FERME (EN CONSTRUCTION)

### Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>le</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes, Avec Servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Pour entrer en jouissance de suite,

TRÈS-BELLE

## MAISON DE CAMPAGNE

Appelée GRANGE-COURONNE

Sise à Saint-Lambert-des-Levées.

On s'adressera, pour traiter et visiter les lieux, soit au locataire, soit à M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (101)

## MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. Russon, quai de Limoges. (66)

## A LOUER

### BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec ou sans remise et écurie

Rue du Marché-Noir, 12.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## UNE MAISON

Composée de quatre pièces avec cabinet, cave et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

### GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

## AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

## FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

# FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre; Parcs à moutons, Tambours à poissons, Cheuils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

## L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2<sup>e</sup> livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.